

FCO MARCHANDISES



Quelle est la différence entre FIMO et FCO ?

La FIMO et la FCO concernent toutes les deux la formation des conducteurs de poids lourds.

La FIMO est la Formation Initiale Minimale Obligatoire. C'est la qualification **initiale** obtenue à l'issue d'une formation professionnelle de 140 heures effectuée dans un centre agréé par le préfet de région.

Ensuite vient la FCO. La FCO est la Formation Continue Obligatoire, d'une durée de 35 heures, renouvelable tous les 5 ans. Elle permet au conducteur d'actualiser ses connaissances et parfaire sa pratique en matière de sécurité et de réglementation professionnelle. Elle est **le recyclage** de la FIMO.

Qu'est-ce que la FCO marchandises ?

Tout conducteur routier d'un véhicule poids lourd (permis C, CE, C1, C1E) doit effectuer une formation obligatoire tous les 5 ans et ceci quelle que soit la formation initiale qu'il ait reçue (FIMO ou diplôme). Les formations FCO marchandises mettent en avant la sécurité routière afin d'assurer la sécurité du conducteur routier de marchandises.

La FCO est également obligatoire pour les conducteurs routiers ayant obtenu une équivalence de FIMO par attestation d'activité (conducteurs ayant eu leur permis avant le 10 septembre 2009) ainsi que pour les conducteurs qui ont interrompu leur activité de conduite pendant une période de 5 à 10 ans.

La FCO a pour but de permettre au chauffeur routier d'actualiser ses connaissances et de revoir les dispositifs de sécurité et de réglementation professionnelle.

Descriptif

Formation Continue Obligatoire à la conduite routière dans le cadre d'une activité de transport routier de marchandises.

Cette qualification permet d'améliorer les compétences relatives à l'activité de conducteur routier, et d'actualiser les connaissances en matière de sécurité et de réglementation professionnelle. Conformément à la Directive 2003/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2003 et au Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 – Arrêté du 3 janvier 2008.

Objectifs

- Actualiser ses connaissances de la réglementation de l'activité.
- Améliorer ses compétences professionnelles en matière de conduite et de sécurité.
- Renouveler la carte de qualification de Conducteur routier de marchandises.

Prérequis & conditions d'accès

- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie C1, C1E, C ou CE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence conformément aux articles R.222-1, R.222-2 et R.223-3 du code de la route.
- Être en situation de régularité quant à la qualification initiale (FIMO, titre ou diplôme de Conducteur du transport routier de marchandises).

Tout conducteur d'un véhicule de plus de 3,5 tonnes de PTAC, titulaire de la qualification initiale de Conducteur du transport routier de marchandises depuis plus de 5 ans, dont la dernière FCO date de plus de 5 ans.

Compétences visées

- Conduire de façon rationnelle et en sécurité,
- Reconnaître et appliquer les réglementations du transport et de la logistique,
- Reconnaître et appliquer les règles relatives à la sécurité routière et environnementale.

Certifications

Délivrance d'une attestation de formation et délivrance de la Carte de Qualification de Conducteur (CQC) par l'organisme mandaté par l'État (valable 5 ans).

Durée

35 heures (5 jours)

Exemple de programme de formation

- Bilan des connaissances relatives
- Thème 1 : Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
- Thème 2 : Application des réglementations
- Thème 3 : Santé, sécurité routière et sécurité environnementale
- Thème 4 : Service, logistique

Méthodologie

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupe
- Formation sur véhicule, en situation réelle
- Supports pédagogiques

Modalités d'évaluation

Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.